



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2016

L'an deux mille seize le premier février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

Etaient présents : Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Marielle ERNOULT / Jean-Michel MAZET / Ana MENDES / Laurent TARASSI / Martine WACHEUX / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Alicia CONTINI / Fernande BELDAME / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BETHENCOURT / Angéline FONTAINE / Eric MÜLLER / Constance VAGANAY / François LOMBART / Alain BLANCHARD / Claude DOFFEMOND-BOUWYN / Pascal DERAYE.

Etaient absents excusés : Stéphane HAUDECOEUR (pouvoir à Laurent TARASSI) / Marc PIANT / Sylvie POYE (pouvoir à Pascale RIBOUILLARD) / Guy MICHALON / Brigitte BAYARD (pouvoir à Claude DOFFEMOND-BOUWYN) / Rachel GERTHOFFERT (pouvoir à Pascal DERAYE).

Secrétaire de séance : Frédéric BETHENCOURT

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Procurations : 4

Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

En date du 12 janvier 2016, la municipalité a accepté la convention avec l'association Un Château pour l'Emploi, pour la mise en place d'une action d'insertion pour les bénéficiaires de contrat unique d'insertion et de contrat d'accompagnement à l'emploi pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour un montant de 29 167 €.

En date du 12 janvier 2016, la municipalité a accepté la convention avec l'association Un Château pour l'Emploi, pour la mise en place d'une action d'insertion pour les bénéficiaires de contrat unique d'insertion et de contrat d'accompagnement à l'emploi pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, pour un montant de 54 647 €.

Monsieur BLANCHARD renouvelle son souhait d'obtenir un bilan des chantiers d'insertion puisque l'intérêt de ces activités est le retour à l'emploi. Il estime que les sommes investies par la municipalité ne sont pas négligeables. Monsieur EUVERTE indique que ce bilan sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

En date du 15 janvier 2016, la municipalité a accepté l'offre présentée par le Société BERIM pour l'étude comparative de l'impact des passages à niveau, dans le cadre des études préalables à la création d'une ZAC, pour un montant de 5 065€ HT.

Monsieur EUVERTE présente l'ordre du jour de cette séance. Monsieur DERAYE regrette que la commission finances ne se soit pas réunie sur ce débat d'orientation budgétaire. Il remercie Madame MENDÈS pour son appel et sa proposition d'organiser une commission finances dans un très court délai, mais il juge la démarche inconvenante. Selon lui, le débat d'orientation budgétaire est un engagement de la municipalité sur plusieurs années et il est important qu'une concertation puisse se faire sur ce sujet. Monsieur DERAYE se satisfait néanmoins qu'une commission puisse se tenir le 10 février pour la préparation du budget primitif 2016.

Monsieur EUVERTE rappelle qu'il est tout à fait ouvert pour recevoir Monsieur DERAYE avant les réunions du Conseil Municipal. Il considère que c'est un mauvais procès d'affirmer que le groupe d'opposition est tenu à l'écart. Monsieur DERAYE explique qu'il regrette simplement la proposition d'organiser une réunion de la commission finances dans un délai très court alors que celle-ci aurait pu être organisée 15 jours avant le débat d'orientation budgétaire.

FINANCES

1) Débat d'orientation budgétaire

Madame MENDÈS explique que la situation budgétaire de la ville reste encore saine malgré les baisses successives des dotations de l'Etat, grâce aux économies de fonctionnement réalisées au fil des ans ce qui démontre la gestion maîtrisée de la commune.

Mais la loi de finances 2016 prévoit une diminution de l'ensemble des dépenses publiques de 15 milliards d'euros dont 3,7 milliards qui seront prélevés sur les concours financiers aux collectivités territoriales. Cette réduction sera identique en 2016 à celle de 2015 : - 167 753 € pour Saint Leu soit 335 506 € pour les 2 années.

Cette répartition des efforts d'économie aura une incidence forte sur la réduction plus que probable des subventions de nos partenaires, eux aussi concernés par ces réductions de recettes.

De plus, la péréquation horizontale (FPIC) passe de 780 millions en 2015 à 1 milliard en 2016 ce qui représente une augmentation de 28%. En 2015 le montant était estimé à 273 565 €, la retenue effective a été de 270 192 € et la prévision 2016 se situe à 345 846 € pour Saint Leu.

Les finances de la ville sont bien évidemment touchées par ces décisions mais compte tenu de l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement entrepris depuis plus de six ans et de son dynamisme économique, Saint Leu est plus à même de faire face à ces réductions de recettes que d'autres collectivités. De plus, la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) augmentera en 2016 de 20 430 €.

Néanmoins, ces éléments nous incitent à la plus grande prudence et pour pouvoir poursuivre les projets en cours et continuer à rendre les meilleurs services à l'ensemble de la population, l'attention est de plus en plus accrue sur la diminution des dépenses de fonctionnement et sur l'accroissement des recettes en créant de nouvelles activités productrices de recettes nouvelles supérieures aux dépenses.

La stratégie financière de la ville reste donc toujours basée sur une recherche d'économies de fonctionnement et sur la stabilité des taux d'imposition (pour la huitième année consécutive).

1) La situation financière de la ville à fin 2015

a) L'augmentation des dépenses courantes de fonctionnement (+ 494 813 €) par rapport à 2014 (représentant + 9,19 %) nécessite d'être analysée.

COMPTE	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015	ÉVOLUTION 2014/2015	%
O11 CHARGES GÉNÉRALES	1 356 880 €	1 379 289 €	+ 22 409 €	+ 1,65 %
O12 CHARGES DE PERSONNEL	3 156 572 €	3 370 848 €	+ 214 276 €	+ 6,79 %
65 GESTION COURANTE	777 395 €	767 938 €	- 9 457 €	- 1,22 %
66 CHARGES FINANCIÈRES	94 255 €	91 648 €	- 2 607 €	- 2,77 %
TOTAL DÉPENSES COURANTES FONCT	5 385 102 €	5 879 915 €	+ 494 813 €	+ 9,19 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 046 €	21 371 €	+ 19 325 €	+ 944,53 %
OPÉRATIONS D'ORDRE	350 618 €	339 866 €	- 10 752 €	- 3,07 %
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	5 737 766 €	6 241 152 €	+ 503 386 €	+ 8,77 %
DONT FPIC	0 €	270 192 €	270 192 €	

La cause principale est l'imputation en dépense du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) alors que les années précédentes, il était retiré des recettes des impôts locaux, la différence réelle est donc de 224 621€.

Les charges générales de fonctionnement (1 379 289 €) ont augmenté de 22 409 € (+1,65%). Cette augmentation est due en particulier à la révision des prix de l'énergie (+ 36 396 €), du contrat de restauration suite à l'augmentation des rations (+ 19 144 €), de la location du bateau croisière (+ 66 412 €). Elle est compensée par des baisses significatives du contrat de chauffage (- 45 600 €), de la conception de l'info mairie (- 7 898 €), de l'utilisation du bus municipal sur 3 mois (- 3 026 €), des frais d'affranchissement et de téléphonie (- 3 724 €) et à diverses autres économies (40 352 €).

Les charges de personnel (3 370 848 €) ont augmenté de 214 276 € (+ 6,79 %). Cela s'explique en particulier par le paiement sur une année pleine des postes créés l'an dernier : responsable de l'informatique, des grands projets, de divers remplacements en particulier d'un congé de maternité d'une responsable de pôle et de la pérennisation des rythmes scolaires. Ces charges sont en partie compensées par les remboursements de notre assurance du personnel (51 585 €).

Les charges de gestion courantes (767 938 €) ont été réduites (- 9 457 €) en particulier en raison de la participation de la ville au SIAE (- 5 817 €) et aux participations scolaires (- 3 760 €).

Les charges financières (91 6487 €) qui représentent les intérêts de la dette, continuent logiquement à diminuer (- 2 607 € soit - 2,77 %). Les intérêts sur l'ensemble de nos contrats de prêts à annuité constantes décroissent au fil des années et le remboursement du capital augmente dans la même proportion. Comme nous n'avons pas eu recours à l'emprunt depuis 2008, ce poste poursuit donc mécaniquement une baisse régulière.

Monsieur BLANCHARD se félicite que la ville continue à bénéficier d'une dynamique d'impôts économiques importante. La ville de Saint-Leu d'Esserent, dans le département de l'Oise, est la ville qui perçoit le plus gros impôt sur les entreprises (IFER). Monsieur EUVERTE précise que cet impôt est de l'ordre de 700 000€. Il s'agit d'une taxation sur les immobilisations de réseaux, dont les transformateurs à haute tension (même non exploités). Monsieur EUVERTE explique que cela pourrait poser problème pour les années suivantes, dans le cadre de l'intercommunalité, puisque cet IFER sera directement pris en charge par la communauté de communes. De même, le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est également important sur la commune avec plus de 250 000 €.

Monsieur DERAYE exprime le fait que les charges de personnel sont au-dessus de la moyenne nationale (57% au lieu de 55%). Monsieur EUVERTE explique que cette hausse est consécutive au développement des activités et des services rendus à la population.

b) Les recettes courantes de fonctionnement (7 043 235 €) ont augmenté en 2015 de 412 234 € soit + 6,22 % par rapport à 2014.

COMPTE	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015	ÉVOLUTION 2014/2015	%
O13 ATTÉNUATION DE CHARGES	71 737 €	51 585 €	- 20 152 €	- 28,09 %
70 PRODUITS DES SERVICES	272 462 €	344 868 €	+ 72 406 €	+ 26,57 %
73 IMPÔTS ET TAXES	4 262 679 €	4 757 333 €	+ 494 654 €	+ 11,60 %
74 DOTATIONS SUBV PARTICIPATIONS	1 981 266 €	1 846 883 €	- 134 383 €	- 6,78 %
75 AUTRES PRODUITS	42 857 €	42 566 €	- 291 €	- 0,68 %
TOTAL RECETTES COURANTES FONCT	6 631 001 €	7 043 235 €	+ 412 234 €	+ 6,22 %
76 PRODUITS FINANCIERS	7 €	9 492 €	+ 9 485 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 992 €	10 537 €	+ 4 545 €	+ 75,85 %
OPÉRATIONS D'ORDRE	0 €	2 062 €	+ 2 062 €	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 637 000 €	7 065 326 €	+ 428 326 €	+ 6,45 %

Cette augmentation provient des impôts locaux (494 654 €), auquel il faut retirer le prélèvement du FPIC (- 270 192 €), soit une augmentation réelle de 224 462 € grâce au produit lié à la revalorisation des bases décidées par l'Etat et à l'évolution positive de la base taxable, ainsi que de la CFE (+ 32 379 €), des IFR (+ 194 232 €).

Les dotations, subventions et compensations (1 846 883 €) ont été réduites à hauteur de 134 383 € suite à la baisse sensible des dotations de l'Etat (- 164 585 € de la DGF), atténué par les subventions perçues (+ 38 078 €).

Les atténuations de charges, correspondant aux remboursements des arrêts de travail ont diminué de 20 152 €, en particulier suite à la fin d'un arrêt de longue durée. Ce compte enregistre aussi les autres recettes liées au personnel : prime d'apprentissage, congés de maternité et de paternité, versements des agents pour validation de retraite

Les produits des services (344 868 €) ont augmenté de 72 406 € (+ 26,57 % par rapport à 2014) en particulier en raison de facturation en année pleine des TAP et de l'augmentation de la fréquentation dans tous les services.

c) La marge d'autofinancement brute dégagée s'établit à 1 163 320 €, en diminution de 82 579 € par rapport à l'an dernier suite à l'augmentation des charges (494 813 €).

COMPTE	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015	ÉVOLUTION 2014/2015
AUTOFINANCEMENT BRUT	1 245 899 €	1 163 320 €	- 82 579 €

Monsieur EUVERTE indique qu'il s'agit encore d'une réduction de la marge d'autofinancement brute puisqu'elle culminait il y a 3 ans à 1 500 000 €. Il explique que la pression a augmenté cette année de 234 000 € avec une augmentation du FPIC de 70 000 € et une réduction de 164 000 € de la DGF. Monsieur EUVERTE ajoute que la pression s'élève à près de 650 000 € en 3 ans, ce qui représente quasiment 10% des ressources de fonctionnement.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il s'agit de l'avant dernier budget que la municipalité vote dans le cadre actuel puisque les prochains budgets seront adoptés par les commissions d'intercommunalité. Il ajoute que la commune bénéficie d'une situation financière particulière pouvant conduire à une fiscalité additionnelle qui réduirait les recettes de la commune. Monsieur EUVERTE indique que cette part additionnelle sera plus faible si la commune intègre la communauté d'agglomération. Il ajoute que la municipalité recherche actuellement un cabinet qui apportera une aide dans les analyses financières. PSO recense également les données des différentes communes mais il sera difficile d'établir un nouveau scénario sur lequel il y aura unanimité. Monsieur EUVERTE explique qu'il s'agit de la reconstitution d'une intercommunalité dans laquelle il sera nécessaire que les communes discutent ensemble. Monsieur BLANCHARD explique qu'il y aura un transfert de compétences. Monsieur EUVERTE confirme ce point et précise que ces transferts de compétences devront se faire avec les transferts de charges (moyens physiques, humains, financiers ...).

Monsieur EUVERTE explique en outre que la marge d'autofinancement se maintient.

Monsieur DERAYE informe que le Département a voté son budget et que les aides apportées aux communes restent les mêmes. Monsieur EUVERTE indique que la commune n'a pas pu bénéficier de subventions au cours des trois dernières années, et ce malgré les nombreux investissements prévus.

d) Les dépenses d'investissement (2 357 846 €) sont en légère augmentation par rapport à l'an passé (+ 129 430 €, soit + 5,81 %).

COMPTE	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015	ÉVOLUTION 2014/2015	%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	103 883 €	265 394 €	+ 161 511 €	+ 155,47 %
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	272 797 €	908 071 €	+ 635 274 €	+ 232,87 %
23 TRAVAUX EN COURS	1 484 030 €	710 851 €	- 773 179 €	- 52,10 %
16 EMPRUNTS	257 782 €	268 503 €	+ 10 721 €	+ 4,16 %
OPÉRATIONS D'ORDRE	109 924 €	205 027 €	+ 95 103 €	+ 86,52 %
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	2 228 416 €	2 357 846 €	+ 129 430 €	+ 5,81 %
INVESTISSEMENT RESTES A RÉALISER	3 105 052 €	3 023 225 €	- 81 827 €	- 2,64 %

Madame MENDÈS explique que les réalisations les plus importantes ont porté sur : l'acquisition de la ferme des moines 2 (rue du bourg pour 510 000 €), l'acquisition du parking SNCF, la suite des études sur la création de la future ZAC et sur l'ensemble des nouveaux projets (fluvial, patrimoine, restaurant scolaire, accessibilité...), la réalisation de l'isolation et du chauffage de la salle art et culture, l'aménagement du quai d'amont, l'aménagement du parking SNCF, la démolition des anciens vestiaires au stade Thierry Doret, la fin de la 2ème tranche de la rue de Boissy, pour ne citer que les réalisations les plus importantes.

Monsieur EUVERTE indique qu'il est essentiel de pouvoir présenter l'ensemble des projets au budget pour pouvoir obtenir des subventions, même s'il est difficile de savoir lesquels pourront être aidés. Monsieur DERAYE confirme que l'on prévoit toujours plus d'investissements que de réalisés. Monsieur EUVERTE explique que la commune a un rythme d'investissements important depuis plusieurs années et qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 8 ans (remboursement de 2 millions d'euros entre 2009 et 2015). La réserve de trésorerie est très faible et il sera nécessaire de réaliser un emprunt. Monsieur DERAYE exprime le fait que les dépenses d'investissement vont également générer des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Monsieur EUVERTE répond qu'il est possible de générer des recettes de fonctionnement en développant des activités ouvertes aux personnes extérieures (activités Ferme des Moines).

Il explique qu'il est envisagé de développer un pôle d'activités dans ce bâtiment, l'objectif étant de déménager certaines activités de la Médiathèque (école de musique). Il sera possible à terme de réaliser une opération immobilière en centre-ville qui devrait donner un bol d'air financier. Monsieur BLANCHARD indique que le cœur historique de la ville n'est pas sans poser des problèmes d'accès. Il explique en outre que le groupe d'opposition municipale ne partage pas la stratégie financière de la municipalité puisque l'endettement est un financement des activités d'avenir. Il aurait mieux valu emprunter modérément pour éviter des déséquilibres financiers qui risquent d'être difficiles à assumer. Monsieur EUVERTE confirme la nécessité d'utiliser l'endettement en cas de besoin uniquement. Il ajoute que la plupart des investissements sont longs à réaliser (études préalables).

Monsieur DERAYE exprime son inquiétude sur l'idée de réaliser une opération immobilière en centre-ville, et qui pourrait créer davantage de problèmes de circulation. Monsieur EUVERTE indique que les études nécessaires seront réalisées pour éviter ces désagréments. La solution réside en la création d'une liaison Creil-Chambly qui devra être soumise à l'accord de l'ensemble des communes. Monsieur BLANCHARD informe que le projet de liaison Creil-Chambly ne figure pas dans le budget 2016 voté par le Département, ce qui doit faire l'objet d'un partenariat avec la Région. Monsieur EUVERTE dit avoir rencontré le Vice-Président du Département en charge des transports pour lui proposer de réaliser une première tranche de la déviation. Monsieur BLANCHARD exprime l'importance de ce projet qu'il juge indispensable et qui doit mobiliser tous les acteurs concernés.

e) Les recettes d'investissement (2 141 628 €) ont diminué par rapport à 2014 de 3,06 % (- 67 516 €) en particulier à cause de demandes de subventions plus difficiles à obtenir : pas de validation pour la rue de Boissy par le Conseil Général.

De plus, Saint Leu est exclue de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. L'excédent de fonctionnement capitalisé a aussi été réduit de 100 000 € en raison de la réduction des recettes de la DGF.

COMPTE	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015	ÉVOLUTION 2014/2015	%
13 SUBVENTIONS REÇUES	171 635 €	28 156 €	- 143 479 €	- 83,60 %
16 EMPRUNTS ENCAISSÉS	20 272 €	0 €	- 20 272 €	- 00,00 %
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	0 €	0 €	
10 DOTATIONS	256 696 €	300 297 €	+ 43 601 €	+ 16,99 %
1068 EXCÉDENT CAPITALISÉ	1 300 000 €	1 200 000 €	- 100 000 €	- 7,69 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCE	0 €	70 345 €	+ 70 345 €	
OPÉRATIONS D'ORDRE	460 541 €	542 830 €	+ 82 289 €	+ 17,87 %
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 209 144 €	2 141 628 €	- 67 516 €	- 3,06 %
INVESTISSEMENT RESTES A RÉALISER	2 209 144 €	2 141 628 €	- 67 516 €	- 3,06 %

Monsieur DERAYE souhaiterait obtenir le tableau récapitulatif des demandes de subventions. Monsieur EUVERTE répond qu'il lui est possible de venir consulter le dossier en mairie.

f) La section d'investissement fait apparaître pour l'année 2015 un besoin de financement de 28 759,62 € (+ 665 379,11 € de restes à réaliser) largement compensé par l'excédent de fonctionnement de l'année (1 029 164,68 €). Cette situation a une nouvelle fois permis de ne pas avoir recours à l'emprunt pour financer les nombreux travaux réalisés.

L'endettement de la ville continue donc de se réduire puisqu'en 2015, comme depuis sept années consécutives, aucun emprunt n'a été réalisé. La dette au 1^{er} janvier 2015 s'établissait à 2 668 422 € alors qu'elle ne représente au 1^{er} janvier 2016 que 2 399 919 €, soit une baisse de 10,06 %.

2) Le contexte de l'économie et des finances publiques pour 2016

L'effort de redressement des comptes publics de la France nécessite des économies sur les dépenses évaluées à 50 milliards d'euros sur 3 ans. Ce plan présenté en 2014 se poursuit comme prévu en 2016 et devrait voir son achèvement en 2017 (21 milliards en 2015 puis 14,5 milliards en 2016 et en 2017).

L'objectif de ces mesures est de réduire le déficit public (3,8% en 2015, 3,3% en 2016) dans la perspective d'atteindre un déficit de 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) fin 2017 correspondant aux critères de la zone euro.

Les principales hypothèses économiques sur lesquelles la loi de finances 2016 a été bâtie sont les suivantes : croissance du PIB +1,5 % (+1 % en 2015), inflation 1 % (0,1% en 2015).

Les priorités du gouvernement se porteront sur trois domaines principaux :

- **L'emploi et l'investissement** grâce aux mesures de soutien aux entreprises (33 milliards d'euros en 2016) avec l'objectif de permettre aux entreprises de retrouver les marges nécessaires pour embaucher, former les salariés, investir et innover.
- **La fiscalité** afin de redonner du pouvoir d'achat par l'allègement de l'impôt sur le revenu pour les ménages aux revenus modestes et moyens. 12 millions de ménages, soit 2/3 des ménages, bénéficieront de réduction d'impôts.
- **La baisse des dépenses publiques** de 50 milliards en 3 ans dont 14,5 milliards en 2016 et 2017. Les collectivités locales participent à hauteur de 3,7 milliards en 2016.
- **La sécurité, la défense, la justice, la culture et l'éducation** bénéficieront de moyens budgétaires et de personnel en augmentation (+ 12 500 équivalents temps pleins).

La participation des collectivités territoriales à l'effort de rétablissement des comptes publics se traduit de la manière suivante :

Après une diminution de 1,5 milliards d'euros en 2014 des dotations de l'Etat aux collectivités, ce qui représentait un doublement de l'effort par rapport à ce qui était prévu dans la loi de programmation des finances publiques, cette réduction atteint 3,7 milliards en 2016 à même hauteur que 2015 et se décompose de la manière suivante :

- 2,071 milliards pour le bloc communal (communes : 1,450 milliards et intercommunalité : 0,621 milliard)
- 1,148 milliards pour les départements
- 451 millions pour les régions

En conséquence la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) va subir pour la ville une baisse identique à celle de 2015 (-164 585€), les compensations des taxes (-3 166€) et dans le même temps l'augmentation du FPIC est évaluée à + 28% (+75 654€) soit 345 846 €.

3) L'orientation des projets 2016

Les objectifs en fonctionnement peuvent se résumer à titre d'exemple de la manière suivante :

- Pas d'augmentation d'impôts
- Pas d'augmentation de tarifs pour les Lupoviciens
- Pas de réduction des aides aux associations mais un mode de calcul plus équitable
- Réduction des dépenses d'énergie
- Recherche de ressources nouvelles par la création d'activités bénéficiaires

L'investissement sur les 5 ans à venir peut se résumer à titre d'exemple par :

- L'entretien indispensable du patrimoine (voirie, bâtiments)
- La création d'une restauration scolaire (indispensable pour assurer une bonne qualité de service)
- Les projets générateurs de recettes nouvelles (fluvestre, culturels, touristiques...)
- L'aménagement de la ferme des moines en pôle culturel et touristique ce qui permettra de réaliser une opération immobilière place Jean Moulin
- La mutualisation des services et des équipements avec l'intercommunalité

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des projets à réaliser dans les 5 ans à venir.

En fonction des opportunités et des aides financières, l'ordre et la programmation pluriannuelle pourront être revus.

NOTA : Les montants figurant dans ce tableau sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement budgétaire.

RECAPITULATIF PLAN D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL						
Projet Fluvestre	INVEST. 2015	REALISE AU 31/12/2015	INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	79 054 €	67 534,00 €	170 000,00 €	350 000 €	600 000 €	170 000 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	105 000 €	45 747,74 €	502 000,00 €	635 788 €	3 871 434 €	2 535 200 €
Projet Installations sportives	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	25 000 €	- €	40 000,00 €	25 000 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	17 637 €	14 943,84 €	129 560,00 €	804 129 €	1 609 729 €	1 159 729 €
Projet valorisation du patrimoine - ABBATIALE	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	24 500 €	4 740,00 €	25 600,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	228 000 €	- €	130 000,00 €	130 000 €	100 000 €	0 €
Projet valorisation du patrimoine - AUTRE	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	5 000 €	2 400,00 €	- €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	86 000 €	- €	86 000,00 €	53 000 €	40 000 €	0 €
Projet réhabilitation ferme des Moines 1 - 2	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	782 000 €	509 551,71 €	75 000,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	220 000 €	10 000,00 €	248 000,00 €	500 000 €	350 000 €	350 000 €
Projet zone renoir +	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	6 000 €	1 200,00 €	20 000,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	110 000 €	- €	139 000,00 €	600 000 €	300 000 €	0 €
Projet aménagement Quartier Gare	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	50 000 €	20 626,58 €	- €	30 000 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	317 000 €	4 392,00 €	59 012,00 €	211 381 €	0 €	0 €
Projet parc de la Garenne	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	9 100 €	- €	10 000,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	38 136 €	2 122,26 €	204 700,00 €	479 100 €	110 250 €	0 €
Projet vidéo protection	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	0 €	- €	- €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	173 988 €	3 640,20 €	10 000,00 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Projet restauration scolaire	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	60 000 €	4 815,37 €	- €	5 000 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	30 000 €	- €	2 139 392,00 €	260 000 €	400 000 €	400 000 €
Prévision travaux de voirie	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	24 146 €	3 060,00 €	60 000,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	25 520 €	24 803,05 €	1 032 000,00 €	800 000 €	779 000 €	15 000 €
Prévision autres travaux	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	189 800 €	- €	60 000,00 €	30 000 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	370 176 €	97 644,80 €	697 700,00 €	492 500 €	560 000 €	0 €
Prévision Autres investissements /services	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST.2019
TOTAL IMMOBILISATIONS	848 466 €	708 946,24 €	705 572,77 €	35 000 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (SANS RAR)	3 790 422,98 €	1 526 167,79 €	6 543 536,77 €	5 450 898,00 €	6 388 629,00 €	3 735 729,00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER (RAR)	876 635,85 €	831 678,06 €	665 379,11 €			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	4 664 580,83 €	2 357 845,85 €	7 208 915,88 €	5 450 898,00 €	6 388 629,00 €	3 735 729,00 €

En 2016 les projets concernent en particulier les domaines suivants :

a) Travaux et amélioration du cadre de vie

La mise en service du très haut débit permettant à l'ensemble des habitants et des professionnels de la ville d'y avoir accès.

L'étude et la réalisation d'un rond-point rue du pilori et de la RD 92 afin de fluidifier la circulation du trafic routier et de supprimer le carrefour à feux, et de sécuriser les circulations piétonnes par la réhabilitation de la sente située entre les rues de la République et Jean Jaurès.

La requalification totale de la voirie avenue de la gare après la réalisation du parking.

Monsieur HARDIVILLEZ explique que ce projet sera certainement décalé après la réalisation de la ZAC.

La poursuite des travaux d'aménagement du parc de la Garenne en parc urbain naturel.

La création d'une aire de jeux aux abords de la résidence de la Muette ouverte à tous.

La première tranche des travaux d'adaptation des bâtiments et de la voirie pour l'accessibilité de tous.

Monsieur HARDIVILLEZ informe que la prochaine commission travaux sera consacrée aux modalités d'adaptation des bâtiments.

Les travaux de sécurisation de la rue Salvador Allende.

Monsieur HARDIVILLEZ explique que cette route devient une déviation de l'axe principal et il est important de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires.

Les études de réaménagement du quai d'Amont et la réalisation de l'arrivée des fluides (eau, assainissement, électricité...) pour le futur port touristique et les bateaux logements.

La poursuite de l'amélioration de l'éclairage public.

La réalisation de toilettes publiques aux abords de l'Abbatiale.

b) Politique culturelle touristique et de valorisation du patrimoine

La recherche de partenariats avec des établissements culturels et la poursuite de celui avec Royaumont afin d'offrir des manifestations culturelles nouvelles et faire connaître la ville à un nouveau public.

La réalisation d'offres touristiques pour tous sur le patrimoine, la culture, la nature et les savoir-faire locaux en particulier avec des ateliers pédagogiques (taille de pierres, création de voutes, enluminures...).

Les travaux d'aménagement aux abords de l'Abbatiale (grilles pour le jardin et la cave Banvin, mur de soutènement du jardin).

L'achat d'un bateau touristique permettant de créer des événements à quai, des promenades sur l'Oise ou des croisières avec restauration afin de faire découvrir notre région.

Monsieur DERAYE souhaiterait obtenir des explications sur ce point. Monsieur EUVERTE explique que le prix de la location était trop important en 2015 (60 000€) tandis que le prix d'achat s'élève à 150 000 €.

La poursuite des animations et la programmation de spectacles et de manifestations nouveaux.

L'aménagement des fermes des moines permettant de reconstituer une part importante de l'ancien quartier médiéval, d'ouvrir l'accès au pigeonnier et d'envisager le regroupement de l'ensemble des services culturels et touristiques existants et futurs (école des arts, patrimoine, ateliers pédagogiques, salle d'exposition...).

Monsieur EUVERTE explique que le développement d'activités permettra d'augmenter les recettes.

c) Soutien à l'économie locale

Le développement de la zone du Renoir en particulier dans sa dimension portuaire multi modale qui va être opérationnelle cette année et l'implantation de la force d'intervention nucléaire rapide d'EDF avec restructuration de la voirie tout en respectant les besoins de l'ensemble des utilisateurs.

La poursuite des études et de recherche de financeurs sur la stratégie fluviale et en particulier sur la réalisation d'un centre technique, lieu d'hivernage et de réparation de bateaux.

La création d'un port étang de 60 anneaux au bord du parc de la garenne afin d'accueillir un nouveau public et lui faire découvrir la ville et l'aménagement d'une capitainerie.

La poursuite des animations de centre-ville facteur important pour le commerce local et le soutien au marché.

L'aménagement de l'îlot Pasteur, et de la sente piétonnière permettant de relier plus aisément les commerces de la place de la République à ceux plus proches de la gare.

d) Poursuite d'une urbanisation contrôlée tout en préservant nos richesses naturelles

La poursuite des études avec la SAO pour la création d'une ZAC, l'acquisition des terrains Stradal par l'EPFLO et des délaissés de la SNCF par la ville dans le cadre du projet urbain de cette zone et de l'amélioration de l'entrée ouest de la ville.

L'étude de chaque permis de construire et les relations avec les porteurs de projets afin que les constructions soient compatibles avec la politique urbaine de la ville (densité, mixité...).

La poursuite des rétrocessions de voiries dans différents quartiers.

e) Politique sociale et solidarité

La poursuite des deux chantiers d'insertion existants représentant 20 salariés permettant aux demandeurs d'emploi de la ville et de ses environs de se réadapter plus facilement au monde du travail.

Le soutien aux demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux dans leurs démarches par le service social et la mise à disposition d'un ordinateur en accès libre pour la création de CV, de lettres de motivation et de recherches internet.

La mise en place d'une politique sociale d'accompagnement auprès des personnes handicapées.

Le renforcement des aides pour les personnes en grande précarité en particulier sur l'énergie et la distribution de tickets permettant l'achat de produits frais en complément de l'épicerie sociale.

La poursuite des aides mises en place (permis de conduire, dons, prêts, aides aux vacances et aux loisirs, ...).

La poursuite de l'accueil de jeunes stagiaires en formation.

L'animation des ateliers de socialisation et du jardin partagé avec les bénévoles de l'épicerie sociale et du personnel communal.

La réalisation de travaux d'accessibilité de la voirie et de bâtiments communaux et de la prise en compte des personnes à mobilité réduite dans tous les projets de voirie. Des réflexions sont engagées avec Oise Habitat pour l'accessibilité des commerces de la place de la République qui sera complété par la ville par une mise en accessibilité de la place jusqu'au parvis.

L'accès du plus grand nombre à l'ensemble des services municipaux tout en améliorant la qualité du service rendu.

La location de trois logements supplémentaires à la RPA pour accueillir des jeunes et favoriser la mixité et l'intergénérationnel.

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait savoir s'il y a des locataires intéressés par ces locaux. Madame ERNOULT répond qu'elle va recevoir une personne susceptible d'être intéressée par cette location. Monsieur DERAYE indique que les logements communaux situés à Jean-Baptiste Clément et Jean Moulin restent vacants alors qu'il y a des demandeurs. Monsieur EUVERTE explique que des travaux sont prévus dans les logements JB Clément. Le bâtiment actuel sera englobé avec le nouveau restaurant scolaire et permettra l'aménagement d'un centre de loisirs pour les TAP.

La location d'une chambre d'hôtes à la RPA pour faciliter les visites des familles des résidents.

f) Soutien aux actions citoyennes, culturelles et sportives

La poursuite du nouveau projet éducatif pour l'ensemble de nos services à l'enfance incluant les rythmes scolaires par la formation et la spécialisation des animateurs, la mise en place de nouvelles activités et l'acquisition du matériel pédagogique.

La poursuite du plan pluri annuel de travaux suite à l'étude sur les besoins en équipements sportifs à moyen terme en particulier pour le tennis, l'athlétisme et le city stade.

L'accent mis sur le devoir de mémoire pour les victimes des guerres, avec les collégiens.

Le soutien financier de l'ensemble des associations locales et le prêt de locaux et d'équipements spécifiques (sportifs, culturel).

La poursuite de la rénovation des équipements sportifs et en particulier des tribunes au stade Pascal Grousset et la poursuite des études d'isolation et d'amélioration des bâtiments sportifs.

La réflexion sur la création d'un service jeunesse correspondant aux besoins des enfants et des adolescents de la ville.

La poursuite des manifestations municipales et l'optimisation du programme annuel (50 animations) dans les domaines culturels, sportifs, de fêtes, de loisirs et toutes les animations qui fédèrent les habitants. Une réflexion sur la création d'un comité des fêtes sera menée.

g) Amélioration des conditions d'accueil des enfants

La réalisation d'un nouveau restaurant scolaire à l'école Jean-Baptiste Clément associé à une restauration adulte.

La réalisation d'une bibliothèque, d'une salle informatique et de locaux pour le périscolaire dans le logement du rez-de-chaussée de l'école JB Clément pour pouvoir accueillir une nouvelle classe au sein de l'école.

La poursuite des travaux d'entretien et d'amélioration des écoles.

Le réaménagement total de la cours de l'école maternelle Jean Macé.

La mise en accessibilité des bâtiments scolaires.

h) Sécurisation et gestion des risques

La sécurité au quotidien en lien avec la Police Municipale, la Gendarmerie, les pompiers, les services sociaux, les écoles primaires et le collège.

La poursuite des actions du CLSPD et du rappel à l'ordre.

La mise en place de la vidéo protection et l'installation à d'autres endroits des radars pédagogiques de vitesses.

L'information et la sensibilisation aux actes de malveillance auprès des personnes âgées.

Le soutien à notre centre de première intervention des pompiers.

La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, du Plan de Continuité des Activités, du fichier des personnes vulnérables, des Plans Grands Froids et Canicule et l'acquisition progressive du matériel nécessaire à la gestion des crises.

i) L'organisation municipale

La réalisation d'une étude sur l'ensemble des bâtiments municipaux afin de préparer un plan pluri annuel de travaux d'amélioration (utilisation, économies d'énergie, aménagements...).

Monsieur EUVERTE indique que l'ancien logement du gardien mairie est en cours d'aménagement en bureaux par le chantier d'insertion.

La mise en place de la téléphonie intégrée à l'informatique permettant de nombreuses options nouvelles et réduisant fortement ce coût de fonctionnement.

La mise en service d'un nouveau système de paiement en ligne pour l'ensemble des services culturels.

Le développement des moyens de paiements par la possibilité de règlements par carte bancaire via internet.

L'installation de panneaux lumineux et la poursuite des améliorations en matière de communication.

La poursuite de la formation permanente, de la polyvalence et de la réorganisation des services.

Monsieur EUVERTE indique que la responsable urbanisme part en retraite en avril. L'arrivée de sa remplaçante est prévue le 1^{er} mars.

La poursuite des travaux d'amélioration du cimetière avec la création d'un nouveau columbarium, la finition du jardin du souvenir et la gestion informatisée du cimetière.

Arrivée de Monsieur WACHEUX à 22 H 30.

4) La stratégie budgétaire pour 2016

Objectifs :

- Conserver une situation budgétaire et financière saine à long terme
- Poursuivre les investissements nécessaires à l'avenir de Saint Leu
- Maintenance des voiries et des bâtiments afin d'assurer la sécurité et d'éviter les dégradations
- Recherche de nouvelles recettes de fonctionnement
- Réduction des dépenses de fonctionnement
- Stabiliser les taux des impôts locaux pour la **huitième** année consécutive

Le contexte économique et la diminution des dotations de l'Etat nécessitent une vigilance accrue sur les moyens financiers de la commune.

Saint Leu demeure très dépendant du Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR) et de la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) qui représentent environ 1 381 000€.

De plus, l'augmentation annuelle de la péréquation horizontale (FPIC) qui prévoit de prélever une fraction de plus en plus importante des impôts pouvant atteindre jusqu'à 10% des recettes fiscales (470 000€ environ pour Saint Leu) aux communes et communautés de communes dont le potentiel financier, incluant le FNGIR et la DCRTP est supérieur à la moyenne nationale pour le reverser aux communes ayant une forte pression fiscale peut avoir de graves conséquences budgétaires.

Pour le budget 2016, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat diminue de 15,04% par rapport à 2015 et bien que les recherches d'économies supplémentaires s'avèrent aujourd'hui plus difficiles, il est cependant nécessaire de stabiliser, voire de réduire encore nos dépenses de fonctionnement afin de maintenir nos capacités financières.

Les efforts de réduction des coûts de fonctionnement entrepris depuis 2008 ont déjà porté leurs fruits et ont permis d'autofinancer de nombreux projets. Depuis huit ans la ville n'a pas eu recours à l'emprunt. Comme l'an passé, un emprunt sera inscrit au budget 2016 en attente des notifications des subventions demandées mais il pourra être réduit en fonction des recettes reçues et de l'avancement des travaux.

Un emprunt sera néanmoins réalisé. Il sera nécessaire pour la réalisation des gros travaux prévus à ce budget. Le fort désendettement de la ville au fil des années et les taux d'intérêts très bas permettent d'envisager sereinement cette opération qui sera réalisée lorsque le besoin s'en fera sentir.

Le conseil a pris acte de la tenue du débat.

2) Effacement de dettes

Madame MENDÈS informe le conseil que Monsieur le Trésorier a adressé une ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Senlis statuant sur la demande présentée par la commission de surendettement des particuliers de l'Oise pour une famille Lupovicienne.

Le tribunal compte tenu de la situation financière et de la non possibilité de saisie des biens a décidé un rétablissement personnel hors liquidation judiciaire.

Il est donc nécessaire d'acter l'effacement des dettes concernant les services à l'enfance de 173,79 € pour l'année 2014 et de 86,53 € pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

3) Création de tarifs différenciés pour les extérieurs et les protocoles d'accueil individualisés pour les services enfance/jeunesse.

Madame RIBOUILLARD explique que dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF, cette dernière reverse une subvention de fonctionnement pour la pause méridienne, le centre de loisirs, les temps d'activités scolaires et les accueils périscolaire matin et soir.

Cette subvention est déterminée par la fréquentation aux divers services à l'enfance et en fonction du revenu des familles (« quotient familial » pour la pause méridienne, les activités périscolaire et péricentre et « revenu mensuel » pour les autres services).

Par délibération en date du 16 juin 2010, le conseil a déterminé les grilles tarifaires pour les enfants de la commune et a fixé un montant unique pour les extérieurs.

La CAF nous demande de créer au minimum 3 tranches différentes pour les extérieurs.

De plus, les enfants porteurs d'une allergie alimentaire et dont les parents apportent la nourriture, sont reçus à la pause méridienne et à l'accueil périscolaire actuellement gratuitement puisqu'aucun tarif n'a été créé.

Madame RIBOUILLARD propose au Conseil Municipal d'appliquer, pour les familles extérieures à la commune, les tarifs définis comme suit :

a) Concernant la pause méridienne :

Le « tarif extérieur » est égal à 1,55 fois le tarif applicable aux habitants de Saint-Leu d'Esserent, soit :

Quotient familial	Tarifs St Leu (€)		Tarifs extérieurs (€)	
	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)
QF ≤ 650€ / mois	2,90	1,93	4,50	3,00
650 < QF < 1100€ / mois	Progression linéaire		Progression linéaire	
QF ≥ 1100€ / mois	4,50	3,00	6,98	4,65

Pour les enfants porteurs d'une allergie accueillis et dont les parents apportent la nourriture, la tarification applicable est de 50% du tableau ci-dessus, tant pour les lupoviciens que pour les extérieurs. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

b) Concernant les activités périscolaire et péricentre :

Le tarif extérieur est également égal à 1,55 fois le tarif applicable aux lupoviciens :

✓ *Accueil du matin :*

Quotient familial	Tarifs St Leu (€)		Tarifs extérieurs (€)	
	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)
QF ≤ 650€ / mois	1,14	0,76	1,77	1,18
650 < QF < 1100€ / mois	Progression linéaire		Progression linéaire	
QF ≥ 1100€ / mois	2,28	1,52	3,53	2,35

✓ *Accueil du soir :*

Quotient familial	Tarifs St Leu (€)		Tarifs extérieurs (€)	
	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)
QF ≤ 650€ / mois	2,82	1,88	4,37	2,91
650 < QF < 1100€ / mois	Progression linéaire		Progression linéaire	
QF ≥ 1100€ / mois	5,32	3,55	8,25	5,50

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

c) Concernant les activités du centre de loisirs et TAP :

Pour les lupoviciens, les tarifs basés sur les revenus mensuels restent identiques aux précédents. Pour les extérieurs, le tarif de référence précédemment établi était de 12,13€ par journée de centre aéré. Ce tarif sera désormais modulé comme suit en fonction du revenu mensuel familial :

Revenu mensuel (€)	Base (ponctuel)	Minoré (Abonnement)
≤ 550	16,70€ / jour	11,13€ / jour
550 < RM < 3200	Progression linéaire	
≥ 3200	19,70€ / jour	13,13€ / jour

En sus de ce tarif, le repas de midi en centre de loisirs sera facturé conformément au tableau situé au point a).

Les demi-journées TAP au centre aéré seront facturées sur la base de 50% du tableau ci-dessus. Ces tarifs seront applicables à compter du 5 juillet 2016.

Monsieur DERAYE considère que ces tarifs sont élevés pour les personnes extérieures, il s'agit d'une augmentation brutale qui risque de pénaliser les familles. Il aurait été, selon lui, plus judicieux d'augmenter ce tarif progressivement.

Monsieur EUVERTE indique que les tarifs ne sont pas modifiés pour les habitants de Saint-Leu. Il ajoute qu'un tarif fixe était auparavant appliqué aux familles extérieures et qu'il a été décidé de le moduler en fonction du quotient familial. Monsieur EUVERTE précise qu'il n'est pas cherché à faire de profit.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte l'ensemble des points relatifs aux tarifs différenciés avec 19 voix pour et 5 abstentions.

URBANISME

4) Modification simplifiée n°1 du PLU

Monsieur HUBERT rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Leu d'Esserent a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2014. Depuis son application, le PLU n'a pas fait l'objet de révision ou de modification.

Par délibération en date du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal a défini les modalités de la mise à disposition du public relatives au projet de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°1 présentant notamment l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations ont été mis à disposition en mairie du 1^{er} décembre au 31 décembre 2015 inclus.

Le dossier a été complété par l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise qui a émis un avis favorable.

Aucune observation n'ayant été déposée dans le registre pendant la durée de mise à disposition, il est proposé au conseil d'approuver le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, tel qu'il a été mis à disposition du public.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE lève la séance à 22 H 50.

Le Secrétaire de Séance

Frédéric BÉTHENCOURT